

AVIS

RÉFÉRENDUM SECTEUR NORD

DU LAC SAINT-AUGUSTIN

Le 21 janvier 2020, le conseil a adopté la résolution 2020-012 soumettant le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* (ci-après Règlement) à l'approbation des personnes concernées par voie de référendum et fixant la date de ce référendum au 29 mars 2020 et le vote par anticipation le 22 mars 2020. Le 13 mars 2020, l'urgence sanitaire a été décrétée au Québec en raison de la pandémie de la COVID-19 et diverses mesures ont été mises en fonction, rendant impossible la tenue du référendum aux dates prévues. Plus précisément, l'arrêté 2020-033 adopté par le gouvernement le 7 mai 2020 a suspendu la tenue de toute procédure référendaire.

Le 16 juillet 2021, l'arrêté 2021-054 a fait en sorte que les procédures référendaires qui ont été suspendues devaient reprendre à l'étape à laquelle elles avaient été suspendues. Toutefois, les conditions prévues à ce décret ne permettaient pas à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de reprendre ce référendum tout en respectant les autres exigences de la loi.

Ainsi, considérant la situation très particulière dans laquelle la Ville se trouve et afin de poursuivre le processus démocratique de référendum demandé par les citoyens concernés, la Ville a adressé, par une résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 30 août 2021, une demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de pouvoir fixer une nouvelle date de scrutin référendaire.

Compte tenu de la tenue prochaine des élections municipales le 7 novembre 2021, la demande adressée à la ministre propose que le référendum soit tenu aux mêmes dates (vote par anticipation et vote régulier).

Au moment d'écrire ces lignes, le mardi 31 août, la suite du processus n'est donc pas définie de façon précise. La Ville suivra les directives de la ministre à cet égard. Vous êtes invités à consulter régulièrement les différents médias de la Ville, soit les alertes citoyennes, la page Facebook (@VSADofficiel) et le site Web de la Ville (<https://vsad.ca/zonage-et-taxation-lac-saint-augustin-nord>) pour en apprendre plus à ce sujet.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service juridique et greffe, par téléphone au 418 878-2955 ou par courriel : greffe@vsad.ca.

